Publié sur *Lynxlex* (https://www.lynxlex.com)

CA Colmar, 31 mars 2010, n° 08/04852

RG n° 08/04852

Motif : "[L'ordonnance prise par un tribunal allemand afin d'investir un administrateur judiciaire provisoire d'une mission d'assistance du débiteur, subordonnant à l'autorisation de l'administrateur les actes de disposition du débiteur mais sans dessaisir ce dernier doit] au moins être reconnue en tant que mesure conservatoire préalable conformément à l'article 25 du Règlement Européen 1346/2000 du 29 mai 2000", mais non en tant que procédure d'insolvabilité au sens de l'article 1er dudit règlement.

Mots-Clefs: Procédure d'insolvabilité
Mesure provisoire ou conservatoire
Syndic (nomination)
Syndic (pouvoirs)

Doctrine:
D. 2010. 1262, note J.-L. Vallens

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source:https://www.lynxlex.com/fr/text/insolvabilit%C3%A9-r%C3%A8gl-13462000/ca-colmar-31-mars-2010-n%C2%B0-0804852/1777#comment-0